



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Comité interdépartemental pour le développement durable (CIDD)

Office fédéral du développement territorial (ARE)
Section Développement durable

Stratégie pour le développement durable Lignes directrices et plan d'action 2008–2011

Présentation et débat public

Berne, le 3 septembre 2008



Table des matières

Introduction	3
Exposés	3
Quel est l'objectif de la Stratégie pour le développement durable ?	3
La Stratégie pour le développement durable vue du point de vue d'un office fédéral	4
Mesure 4.1 : politique intégrée des produits (PIP)	5
Mesure 10-1 : poursuite de la politique visant à inscrire le développement durable dans les programmes scolaires	5
Débat public : le Rapport Brundtland a 21 ans : où sont les résultats ?	6

Introduction

La Confédération a fait du développement durable un objectif à long terme de l'État et l'a inscrit à ce titre dans la Constitution. Depuis 1997, le Conseil fédéral agit selon une stratégie qui en tient compte et qu'il réexamine et adapte périodiquement. Cette stratégie nationale favorise la coordination des efforts entrepris en Suisse dans le domaine du développement durable. Elle sert de directive générale et de repère d'orientation pour les acteurs chargés de la mise en œuvre au niveau fédéral. Mais la Confédération, à elle seule, n'est pas en mesure de concrétiser les principes du développement durable. Il faut que les cantons, les communes et la société civile (associations, organisations non gouvernementales et groupements d'intérêts) fournissent eux aussi leur part d'effort et prennent des mesures dans tous les domaines politiques. Dans la « Stratégie pour le développement durable. Lignes directrices et plan d'action 2008-2011 », la Confédération définit le cap pour la présente législature. Le Conseil fédéral y explique les lignes directrices suivies par la politique fédérale et les domaines d'action sur lesquels elle se concentre. Dans le nouveau plan d'action, la Stratégie décrit aussi les objectifs concrets et présente les mesures prises par la Confédération.

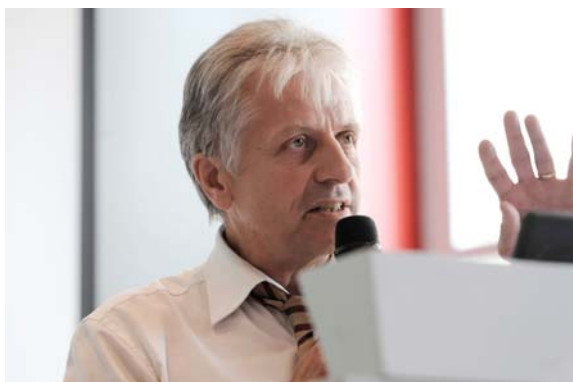


Exposés

Quel est l'objectif de la Stratégie pour le développement durable ?

M. Pierre-Alain Rumley, directeur de l'Office fédéral du développement territorial (ARE)

Le train de vie de notre société actuelle entraîne une surexploitation massive des ressources naturelles. Les conflits sociaux sont devenus chose courante. La Stratégie pour le développement durable contribue à résoudre ces problèmes sur le long terme. Elle prévoit, outre des mesures de grande ampleur sur le terrain, diverses mesures relatives aux outils de mise en œuvre, comme l'évaluation de la durabilité.



Faisant suite aux stratégies de 1997 et 2002 pour le développement durable, le présent document est donc le troisième du genre présenté par le Conseil fédéral. Le principe du développement durable est ancré dans la Constitution fédérale depuis 1999, ce qui renforce considérablement son importance.

L'exemple de l'empreinte écologique montre que depuis plus de quarante ans, notre société suit une évolution qui ne répond plus à l'exigence de durabilité. La Suisse consomme aujourd'hui le triple de ce que lui permet la biocapacité.

Il faut donc que la Stratégie embrasse un large éventail thématique (les principes du développement durable devraient être pris en compte dans chaque domaine d'activité politique), tout en fixant des priorités claires, par exemple pour l'élaboration d'une législation sur le climat, la poursuite de la vision sur la « société à 2000 Watts », pour un nouveau projet de territoire suisse, pour la bourse du transit alpin, pour la promotion de la construction durable, pour la promotion de la santé et la prévention des maladies, pour le renforcement de la politique internationale de l'environnement dans le cadre de l'ONU¹.

¹ Les détails sur les différentes mesures figurent dans une annexe technique à la Stratégie, qui peut être consultée sur le site Internet de l'ARE : www.are.admin.ch/strategiedurable

À côté des mesures concrètes, les mesures d'accompagnement, destinées à faciliter la mise en œuvre, ont un rôle important à jouer. La Stratégie présente les éléments essentiels d'un processus de mise en œuvre dans la société, qui doit être relayé par plusieurs types d'acteurs, au-delà du cercle des acteurs institutionnels. En plus de l'harmonisation de la politique au sein de l'administration fédérale, qui continue à être assurée par le Comité interdépartemental pour le développement durable (CIDD), il est prévu de procéder à l'évaluation systématique de la durabilité des dossiers politiques et des projets. Le monitoring du développement durable permet d'assurer un suivi permanent et de faire connaître l'état du développement durable (MONET) et son évolution au niveau national. En complément à la coordination qui existe déjà avec les cantons et les communes (Forum du développement durable, démarches de durabilité au niveau cantonal et local), la collaboration avec les acteurs non étatiques devra être considérablement renforcée durant cette législature.

La Stratégie pour le développement durable vue du point de vue d'un office fédéral

M. Manfred Bötsch, directeur de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG)

Les principes du développement durable jouent un rôle tout à fait déterminant pour l'agriculture suisse ; ils constituent le fondement de son succès à venir. Sur le long terme, un développement durable de l'agriculture suisse n'est possible qu'à la condition que les autres secteurs de l'économie et la société se conforment davantage à ces principes.



Les trois dimensions de la durabilité (économie, écologie et société) sont d'égale importance pour l'agriculture. Les attentes de la population - auto-alimentation suffisante, revenu adéquat pour les agriculteurs, respect des normes environnementales et aménagement et entretien d'espaces récréatifs publics - portent elles aussi sur ces trois dimensions: L'OFAG vérifie régulièrement au moyen d'un set d'indicateurs si l'agriculture se trouve toujours sur la voie de la durabilité. En outre, tous les projets de politique agricole font l'objet d'une évaluation ex ante de leurs conséquences sur les trois dimensions de la durabilité. Il est décisif pour la réussite des projets de politique agricole

que les trois dimensions soient toujours prises en compte. Des projets unilatéraux n'auraient que peu de chances de succès ; de plus, ils ne sont pas porteurs d'avenir.

L'évolution actuelle des conditions de base (augmentation mondiale de la demande en denrées alimentaires, concurrence accrue entre la production de denrées alimentaires et la production de biocarburants, ouverture toujours plus grande des marchés agricoles) place l'agriculture devant des défis de taille. Pour les relever, il est indispensable que les secteurs situés en amont et en aval soient eux aussi développés de façon durable. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour atteindre concrètement ce but. Il est nécessaire de penser et d'agir en termes de systèmes et de filières de valeur ajoutée. Il convient de plus de mettre l'accent sur la recherche, qui est un élément clé pour parvenir à une économie agroalimentaire durable. De manière générale, la coordination des activités du Conseil fédéral devrait être renforcée grâce à l'introduction des lignes directrices pour le développement durable dans le programme de la législature.

Mesure 4.1 : politique intégrée des produits (PIP)

Mme Anna Wälti, cheffe de section à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV)

La politique intégrée des produits vise à promouvoir des modes de production et de consommation qui favorisent l'offre et la demande de produits (biens et services) et qui, sur l'ensemble de leur cycle de vie, répondent aux exigences du développement durable.



La politique intégrée des produits est une application directe des principes du développement durable : la production et la consommation doivent satisfaire à des exigences écologiques, économiques et sociales élevées. Elle prend en compte la totalité du cycle de vie d'un produit (phases de projet, de fabrication, d'utilisation et d'élimination), qu'elle tente d'optimiser du point de vue économique, social et écologique.

Déjà prévue par la Stratégie 2002 pour le développement durable, la PIP est maintenant poursuivie. Les activités se concentrent sur les domaines suivants : modes d'acquisition (par les pouvoirs publics) durables, bilans écologiques, consommation

privée, labels et normes de produits, flux durables de matériaux et de biens.

La Confédération entend servir de modèle en acquérant des biens et des services qui satisfont durant tout leur cycle de vie à des exigences économiques, sociales et écologiques élevées.

Les labels et les normes de produits sont destinés à influencer la demande. Des informations et des conseils doivent permettre aux entreprises et aux consommateurs de mieux connaître les qualités de certains produits.

Le bilan écologique permet d'analyser et de comparer de manière systématique et transparente l'impact environnemental des produits durant toute leur durée de vie. Enfin, une meilleure gestion des matériaux (utilisation des entreposages intermédiaires, amélioration du recyclage, de l'efficacité des matériaux et du rendement énergétique) est un moyen de réduire la charge provoquée par les flux de matières et de biens.

Mesure 10-1 : poursuite de la politique visant à inscrire le développement durable dans les programmes scolaires

M. Bernard Wicht, Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)

Les activités menées actuellement dans les écoles suisses dans le domaine de l'éducation en vue du développement durable (EDD) sont poursuivies et étendues avec l'aide d'une conférence nationale de coordination et en fonction d'un plan de mesures établi dans ce but.



Afin de promouvoir l'éducation en vue du développement durable, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) s'est associée à six offices fédéraux (Office fédéral du développement territorial, Office fédéral de l'environnement, Office fédéral de la santé publique, Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, Direction du développement et de la coopération et Secrétariat d'État à l'éducation et à la recherche) pour constituer la Conférence suisse de coordination de l'éducation en vue du développement durable. La tâche de la conférence est de coordonner l'affectation des moyens disponibles au niveau national et de soutenir des projets concrets.

La Conférence de coordination a élaboré pour cela un *Plan de mesures 2007-2014 pour l'éducation en vue du développement durable*. Ses membres entendent ainsi contribuer à l'intégration de l'EDD dans les plans d'enseignement des différentes régions linguistiques, dans la formation des membres du corps enseignant et dans le développement de la qualité des écoles.

Le plan de mesures est une contribution à la *Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable 2005-2014*, dont le but est d'inscrire systématiquement les règles fondamentales et les valeurs du développement durable dans la formation et l'éducation.

Débat public : le Rapport Brundtland a 21 ans : où sont les résultats ?

Les questions posées lors du débat concernaient principalement les difficultés que rencontre l'application des mesures de développement durable en Suisse. Les efforts de l'administration en vue d'une mise en œuvre rapide des objectifs de Rio se heurtent à un manque de volonté politique et à l'insuffisance des mesures sur le terrain. Pour avancer, il ne suffit pas de produire des stratégies et des plans de mesures ; il faut changer les mentalités.



Direction des débats

M. Roger de Weck Journaliste

Participants

Orateurs

M. Pierre-Alain Rumley Directeur de l'Office fédéral du développement territorial (ARE)

M. Manfred Bötsch Directeur de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG)

Représentants des milieux économiques et des organisations

M. René Buholzer Directeur Politique et durabilité, Crédit Suisse Group, Zurich

Mme Rosmarie Bär Coordinatrice pour la politique de développement, Alliance Sud, Berne

M. Thomas Vellacott Directeur des programmes, WWF Suisse, Zurich

M. Ueli Leuenberger Conseiller national, président du Parti écologiste suisse, Genève

Qu'en est-il du secteur de la finance ?

M. Buholzer souligne que le Crédit Suisse s'engage pour le développement durable dans tous ses domaines d'activité, et mentionne par exemple la certification ISO 14001, la neutralité en termes de CO₂ en Suisse, ainsi que l'engagement dans les secteurs du micro-financement et des achats. L'innovation (technique et sociale) est un élément primordial du développement durable, dans la mesure où la longévité à elle seule ne fait pas le développement durable.



Qu'en est-il du développement durable dans les Chambres fédérales ?

Selon l'OCDE, le principe du développement durable doit être accepté par tous les partis si l'on veut éviter son accaparement à des fins partisans ou personnelles.

De l'avis de M. Leuenberger, la Confédération est un bon élève qui s'applique au mieux à remplir ses devoirs. Toutefois, une bonne partie de ces tâches ne sont pas remplies conformément aux directives. Dans l'ensemble, les documents préparés par l'administration fédérale sont bons. Mais il manque de gens pour tirer les conclusions qui s'imposent et agir en conséquence. La majorité des parlementaires n'a pas encore admis la nécessité d'agir. D'une manière générale, les acteurs sociaux sont trop peu impliqués dans la mise en œuvre du développement durable.

Quel bilan tirer en comparaison internationale ?

Comme l'explique Mme Bär, le sommet de Rio en 1992 a donné lieu à beaucoup de promesses, on semblait annoncer une ère nouvelle. Mais en comparant la présente Stratégie avec les engagements pris alors (l'environnement et le développement sont liés, mais la responsabilité incombe en premier aux pays développés), on constate que les problèmes majeurs (climat, eau, érosion des sols, pauvreté) n'ont toujours pas trouvé de solutions. L'action de la Suisse est insuffisante, au niveau tant national qu'international. La version actualisée de la Stratégie est peu cohérente. On y trouve plus de déclarations d'intention que de mesures concrètes. Souvent, les conséquences n'apparaissent pas. Pour les solutions à appliquer, il est impératif que soit respectée la primauté du politique. En Suisse, le développement durable n'a jamais été l'affaire des responsables et ce constat doit être réaffirmé face à la présente Stratégie.

M. Rumley répond en confirmant l'engagement du Conseil fédéral pour le développement durable. Les difficultés de mise en œuvre ne tiennent pas seulement à un manque d'appui politique, mais aussi au train de vie de notre société. Le développement durable est une notion aussi difficile à expliquer qu'à transposer dans la vie quotidienne. Elle doit d'abord s'implanter dans les esprits. La concrétisation des mesures de la Stratégie a déjà commencé. Mais le monitoring du développement durable montre que l'évolution récente présente des aspects aussi bien positifs que négatifs.

Les indicateurs MONET montrent une diminution de l'intensité du CO₂ dans l'économie, une diminution du trafic individuel motorisé et de l'intensité énergétique dans le domaine de la production de biens et de services. L'évolution serait-elle donc satisfaisante malgré tout?

De l'avis de M. Vellacott, il est très important et même indispensable de prendre en compte certains indicateurs. Mais il est tout aussi important de fixer des objectifs concrets, qui font largement défaut dans la Straté-



gie. Sans objectifs définis, il n'est pas possible de mesurer l'effet de la Stratégie.

Est-il envisageable de disposer d'indicateurs d'efficacité précis dans la vie quotidienne ?



La politique agricole, travaille constamment avec des objectifs concrets, même s'il n'est pas toujours possible de déterminer si ces objectifs se situent à un niveau stratégique ou plutôt opérationnel, explique M. Bötsch. Définir et quantifier les objectifs dans le cadre d'un processus stratégique est une tâche exigeante. Il serait plus simple de le faire pour chaque action ou mesure précise. Sans compter que dans certains domaines, on ne dispose pas des connaissances nécessaires qui permettent de fixer des objectifs quantifiables pertinents.

M. Vellacott rappelle la nécessité de pouvoir s'appuyer sur des objectifs quantifiables. Dans le doute, il devrait être possible de se référer à des données existantes.

Quelle est la position des milieux économiques sur la question des objectifs ?

Pour M. Buholzer, la discussion sur les objectifs est déterminante, quel que soit le domaine concerné.

Mme Bär rappelle l'indispensable primauté du politique. Le fait que le rapport soit présenté aujourd'hui par l'administration et non par un conseiller fédéral en dit long sur la valeur qui lui est accordée.

M. Bötsch évoque la difficulté de réunir l'ensemble des thèmes en un tout cohérent. Si l'on considère la totalité des objectifs, les points communs se réduisent vraisemblablement à zéro. La démarche à suivre n'est pas facile. Il faudra procéder par étapes.

M. Leuenberger ajoute qu'il est nécessaire et même urgent de faire appliquer des mesures qui ont des effets concrets (p. ex. réduction de la consommation d'énergie de tous les appareils électroniques). Le Conseil fédéral devrait expliquer la manière de mettre concrètement en œuvre sa Stratégie. Le comportement des citoyen-ne-s est, dans une certaine mesure du moins, le reflet de ce que la politique fait ou ne fait pas.

M. Rumley confirme le bien-fondé de la primauté du politique. Si la Stratégie a été adoptée assez tardivement, c'est parce qu'elle a dû être harmonisée avec d'autres dossiers et il ne faut pas y voir un signe de rejet de la part du Conseil fédéral.

Pour terminer sur cette question, M. Buholzer rappelle que le facteur contraignant est ici l'être humain lui-même. « Chacun doit commencer par soi-même. »

L'OCDE préconise la création d'un conseil pour le développement durable. La Suisse ne s'est toujours pas dotée d'un tel organe.



Mme Bär précise que la nécessité de créer un conseil est inscrite dans l'Agenda 21 de Rio et que la Suisse a eu pendant peu de temps un conseil pour le développement durable, dont elle-même était membre. Mais l'insuffisance des moyens financiers mis à sa disposition a entraîné sa dissolution après deux ans. Le thème du développement durable a alors été confié au Conseil de l'organisation du territoire (COTER). Malheureusement, il ne s'est pas passé grand-chose depuis. Les communes suisses qui s'engagent pour un développement durable ne sont pas nombreuses. L'Association Agenda 21 a également été dissoute faute d'un appui suffisant de la part de la Confédération. Et le Plan d'action environnement et santé a lui aussi été supprimé après quelques années. Le bilan

global est négatif.

M. Rumley regrette la trop faible implication du COTER dans les dossiers concernant le développement durable.

La Stratégie aurait-elle des visées trop larges ? Ne devrait-on pas plutôt se limiter à quelques problèmes précis ?

M. Rumley répond qu'au contraire, le développement durable doit être envisagé d'une manière large et ne saurait être réduit à quelques problèmes particuliers. Dans toute activité, le point de vue est très différent selon que l'on prend en compte ou non les principes du développement durable.



Quelle idée vous faites-vous du développement durable ? Quels sont vos souhaits pour l'avenir ?

Selon M. Vellacott, il n'est pas nécessaire de redéfinir le développement durable. Il faut mettre en œuvre concrètement des objectifs, définir les attributions (principe selon lequel le développement durable est « l'affaire des responsables ») et établir des priorités dans les objectifs et l'attribution des moyens financiers.

M. Bötsch est également d'avis que la définition de la notion de développement durable est très bonne. Il faut maintenant renforcer la transposition au niveau opérationnel. Il y a déjà eu de bons débuts. Il faut aller de l'avant, même si le suivi systématique est plutôt difficile et ingrat. La communication revêt une grande importance, parce que la notion de développement durable doit être comprise et relayée par la population et les acteurs de la vie sociale, politique et économique.

Pour Mme Bär, la situation de la planète est très préoccupante. On doit éviter que se poursuive la destruction des bases de notre existence. La Suisse a elle aussi une responsabilité à assumer. La maîtrise, dans les grandes lignes, devrait s'opérer par l'énergie et les ressources. Il n'est pas judicieux de se perdre dans les détails.

M. Buholzer pense lui aussi qu'il n'est pas nécessaire de redéfinir le développement durable. Le problème qui se pose aujourd'hui n'est pas un problème de définition scientifique, mais un problème de concrétisation. Une bonne stratégie mise en œuvre par les personnes et les organisations concernées doit donner des éléments sur les coûts, favoriser l'innovation et produire un effet attractif.

M. Leuenberger partage les avis exprimés jusqu'ici sur la validité de la définition du développement durable. Cette définition est le résultat d'une analyse approfondie. Il y a en Suisse des gens qui voudraient aller plus loin. Il faut leur donner la possibilité de le faire.

Bilan pour conclure

M. de Weck résume la discussion. Notre époque est pleine de contradictions. La mise en œuvre du développement durable demande du temps, mais l'accélération de la marche du monde entrave la réflexion sur le long terme. Le développement durable englobe un large éventail de thèmes aux multiples facettes. Toutefois, le travail interdisciplinaire reste moins attractif et moins visible que celui des différentes spécialités.



